



Usages permis 1: Unifamiliale 2: Bifamiliale 3: Trifamiliale **Habitation** 4: Multifamiliale 5: Maison mobile 1: Commerce local 2: Commerce régional 3: Commerce de grande surface 4: Service professionnel et spécialisé 5: Service profess. compatible avec l'industrie 6: Entrepreneur de faible nuisance 7: Entrepreneur de forte nuisance Commerce 8: Commerce de divertissement 9: Commerce de divertissement à nuisance 10: Service relié à l'automobile, catégorie A 11: Service relié à l'automobile, catégorie B 12: Commerce de nuisance 13: Commerce de forte nuisance 1: Industrie de recherche et de développement 2: Industrie de prestige et de haute technologie 3: Industrie légère **Industrie** 4: Industrie lourde 5: Indust. des déchets et des matières recyclables 6: Industrie et services aéroportuaires 1: Parc, terrain de jeux et espace naturel 2: Service public **Public** 3: Infrastructure et équipement 1: Culture 2: Élevage **Agricole** 3: Élevage en réclusion Permis Usages spécifiques Exclus Normes spécifiques * Isolée Implantation du Jumelée <u>bâtiment</u> Contiguë Largeur minimale (mètres) Dimensions du Superficie de plancher minimale (m²) <u>bâtiment</u> Hauteur en étages minimale/maximale 1/2 Hauteur en mètres minimale/maximale Nombre de logements min./max. par bâtiment Densité d'occupation Rapport plancher/terrain minimal/maximal /0,35 Rapport espace bâti/terrain minimal/maximal /0.30 Avant minimale (mètres) Latérale 1 minimale (mètres) **Marges** Latérale 2 minimale (mètres) 8 Arrière minimale (mètres) Lotissement Largeur minimale (mètres) **Terrain** Profondeur minimale (mètres) Superficie minimale (m²) **Divers** Notes particulières P.I.I.A P.A.E. Projet intégré Amendement Numéro du règlement Date



Notes particulières	
Les hôpitaux autres que privés, les palais de justice, les cégeps, les universités et autres établissements publice d'enseignement post-secondaire ainsi que les équipements culturels et récréotouristiques considérés comme structurants à l'échelle régionale (desserte intermunicipale) sont des usages spécifiquement prohibés. Les locaux « satellites » à un établissement principal sont cependant autorisés.	e